



AFIN D'ASSURER VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ DANS NOS LOCAUX, NOUS VOUS DEMANDONS DE VOUS CONFORMER À CE QUI SUIT :

1. BILLETS

Votre billet doit être conservé tout au long de votre visite au cinéma afin de pouvoir être présenté à tout moment à l'équipe Pathé.

Votre billet n'est valable que pour le film, le jour et l'heure indiqués sur celui-ci.

Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à une ou plusieurs salles en cas de séances spéciales ou privées. Dans ce cas, le prix d'entrée éventuellement payé sera remboursé.

Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux salles au-delà de 15 minutes avant et après le début d'une projection.

Les billets peuvent être contrôlés soit à l'entrée, soit à l'intérieur de la salle. Toute personne non munie d'un billet valable pour la projection du film en question sera dénoncée aux autorités et devra payer une amende de CHF 250.00.

Quiconque reproduit et distribue illégalement des billets, des chèques-cadeaux ou des invitations sera dénoncé aux autorités.

En cas d'infraction aux présentes conditions d'entrée, nous nous réservons le droit de dénoncer le coupable aux autorités et de l'exclure du cinéma.

2. ÂGE D'ADMISSION

Les restrictions d'âge nationales légales s'appliquent.

L'âge d'admission à chaque film est indiqué sur le programme du cinéma ainsi que sur le site internet et l'app Pathé.

Les personnes n'ayant pas atteint l'âge d'admission ne seront pas admises même si elles sont accompagnées d'un adulte.

En cas de doute, un justificatif d'identité peut être demandé pour vérifier l'âge d'une personne. En cas de non présentation d'une preuve d'identité, nous nous réservons le droit de refuser l'admission à la personne concernée.

L'âge minimum pour les séances de cinéma nocturnes (films se terminant après minuit) est de 18 ans.

3. REMBOURSEMENTS

Les billets de cinéma ne seront remboursés que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le remboursement doit être effectué directement à la caisse du cinéma en question uniquement
- le remboursement doit être effectué au plus tard 15 minutes avant le début de la séance concernée
- si l'achat a été effectué par carte de crédit ou Pathé Friends, le remboursement ne sera effectué que sur présentation de la carte ou du compte de fidélité avec lequel le paiement initial a été effectué.

Les chèques-cadeaux ou les billets gratuits ne seront ni échangés ni remboursés après leur date d'expiration.

4. ARTICLES ET COMPORTEMENTS INTERDITS

Les articles suivants sont interdits dans toutes les zones du cinéma :

- Nourriture ou boissons qui n'ont pas été achetées dans le cinéma.
- Sacs à provisions, valises, etc.
- Scooters, skateboards, patins, etc.
- Lecteurs audio, haut-parleurs et appareils similaires
- Appareils photo, caméras vidéo, appareils d'enregistrement sonore
- Animaux domestiques (exception : chiens d'assistance)
- Stupéfiants et drogues
- Armes de toutes sortes (armes à feu, couteaux, battes, etc.)

Les objets susmentionnés seront retenus à l'entrée du cinéma jusqu'à la fin de la séance ou, dans d'objets illégaux tels que des armes, des drogues, etc., donneront lieu à une dénonciation aux autorités.

L'interdiction de fumer doit être strictement respectée. Tout manquement entraîne une amende de CHF 250.00 et une dénonciation aux autorités. Cela vaut également pour les e-cigarettes, les appareils à fumer, etc.

Les téléphones portables doivent être éteints à l'entrée de la salle et pendant la séance.

Une tenue vestimentaire inappropriée qui pourrait offenser d'autres clients ou un comportement inapproprié qui pourrait offenser d'autres clients entraînera automatiquement une interdiction du cinéma sans aucun droit au remboursement et/ou une dénonciation à la police.

5. ARTICLES VOLÉS OU PERDUS

Aucune responsabilité ne sera prise pour les articles volés ou perdus. Les objets trouvés seront conservés au cinéma pendant sept jours.

6. DROIT GÉNÉRAL DE REFUS

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée au cinéma à toute personne qui ne respecte pas l'un des articles ci-dessus.

